

200 000 ménages franciliens se chauffent principalement au bois et 600 000 font une flambée d'agrément de temps à autre, ce qui représente 5 % de la consommation énergétique de chauffage de notre région (ADEME 2015). Dans les Hauts de Seine, des particuliers se chauffent au bois, encouragés par les services de l'Etat et quelques centrales de chauffe industrielle l'utilisent aussi. Cet engouement pour le bois vient de l'idée que l'énergie bois est une énergie renouvelable et qu'elle a été de tout temps l'énergie la plus employée au monde jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. La question de son impact environnemental est à analyser.

### **Le bois est-il une énergie renouvelable ?**

La combustion du bois émet du gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) mais celui-ci est à nouveau capté par le bois qui repousse après avoir été coupé. On pouvait considérer que son bilan carbone était nul et sans impact sur le changement climatique et la teneur en CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. Ce raisonnement simpliste est battu en brèche par les scientifiques de l'INRA et de l'agence européenne de l'environnement. La vitesse de re-nouvellement du bois est trop lente par rapport à l'utilisation et aux aléas du changement climatique. Chaque année 12 à 15 millions d'ha de forêts disparaissent de la planète (FAO 2016). En France, la forêt représente 17 millions d'ha qui sont assez bien gérés mais qui risquent de disparaître en partie si se met en place une utilisation massive dans des centrales de chauffe industrielles. Le chauffage au bois est utilisé par 6 millions de ménages en France ce qui pour l'instant ne met pas l'équilibre forestier en péril, l'accroissement forestier annuel couvrant largement cette utilisation. Toutefois, le développement massif de centrales industrielles risque de rompre cet équilibre. Le projet de centrale de chauffe au bois de la société EON à Gardanne (Bouches du Rhône) l'illustre bien. Poussé par les pouvoirs publics, ce projet a été enterré quand, après une étude approfondie qui n'avait pas été produite lors du dépôt de projet, il s'est avéré que le million de tonnes de bois annuel dont elle avait besoin ne pouvait pas lui être fourni par un approvisionnement de proximité (moins de 350 km), le bilan CO<sub>2</sub> du transport devenant alors exorbitant. L'énergie bois se renouvelle trop lentement pour une utilisation massive, elle doit donc être bien encadrée et surveillée.

Particules mesurées à la sortie d'un poêle à bois (à g) et à la sortie du pot d'échappement d'un camion équipé d'un filtre (à d)

### **Les centrales de chauffe au bois se développent en Ile de France**

Plus de cent projets et réalisations de centrales de chauffe au bois sont en cours en Ile de France, telles celle de Roissy-Charles de Gaulle (30 000 tonnes/an), Sevran (25 000 t/an), Saint Denis (48 000 t/an) et surtout celle de la CPCU de Saint Ouen, 140 000 tonnes/an de granulats de bois importés des Etats Unis car les filières françaises ne le pouvaient pas... La production francilienne et celle des régions périphériques ne suffiront pas et il faudra importer du bois d'Afrique, d'Amérique du sud, des Etats Unis, du Canada et de Finlande ce qui amplifiera la déforestation de la planète. L'impact environnemental du transport est généralement oublié dans les importations des pays étrangers et comme ses coûts (production de gaz à effet de serre, pollution de l'air, prix du fioul lourd trop bas...) sont minimisés volontairement, cette économie tend à se développer à grande échelle. Ne pas avoir une vision globale des effets délétères de l'économie de marché, c'est oublier les principes du développement soutenable pour la planète et sacrifier l'avenir au présent.

### **Le chauffage au bois est dangereux pour la santé**

Selon AIRPARIF, l'observatoire indépendant de la qualité de l'air, ce mode de chauffage est responsable de 88 % des particules émises par le secteur résidentiel en Ile de France. Ces particules et celles issues des autres secteurs économiques : transports, industries, agriculture entraînent en France 48 000 décès anticipés selon l'OMS. Ceci se traduit pour notre région par plus de 10 000 décès prématurés mais aussi par une recrudescence des pathologies respiratoires (bronchites, bronchopneumonies chroniques obstructives, asthmes, cancers pulmonaires) et cardiovasculaires (ischémies vasculaires et cardiaques). Plus les particules sont fines et, celles issues des appareils les plus perfectionnés le sont, plus elles pénètrent profondément dans les alvéoles pulmonaires. Passant la barrière cellulaire, entrant ainsi dans le corps humain, elles induisent des phénomènes inflammatoires à l'origine de pathologies cardio-respiratoires. Un rapport sénatorial de 2015 sur les impacts financiers de la pollution de l'air (rapport des sénateurs Husson et Aïchi n°610) fait état d'un coût pour la collectivité d'environ 1500 euros par citoyen et par an, soit, au total, 67 à 90 milliards d'euros par an. Même si le bois apparaît comme une énergie bon marché dont l'utilisation se perfectionne avec les poêles à granulés ou à plaquettes forestières voire avec les poêles de masse, cette énergie n'est pas totalement renouvelable quand on la pense à l'aune de la planète et du changement climatique. Mais surtout, elle participe fortement à la pollution de l'air et augmente sa toxicité vis-à-vis de la population dans les zones densément peuplées, en particulier des jeunes enfants pour lesquels les incidences des pathologies asthmatiques explosent. Pour les particuliers, il faut surtout faire comme en Suisse et mettre des filtres à particule sur le conduit de fumée, et pour les centrales de chauffe les limiter à la quantité de bois suffisante en France pour ne pas modifier l'équilibre forestier de notre pays chaque année et surtout éviter d'en importer d'autres pays.